

**Procès-verbal  
Comité Syndical du 8 février 2023**

**à Strasbourg**

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de l'ATIP.

**Présents :**

Pour le collège des communes :

M. BIEHLER Jean, M. CORNEC Jacques, M. MEYER Alain, M. ZILLIOX Raymond, M. LUTZ Claude, M. SPECHT Philippe, M. GEHIN Pascal (suppléant de M. DRION Denis), M. VOGT Victor (suppléant de M. SPECHT Philippe), Mme KREMER Eliane (suppléante de M. WALTER Hubert).

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

Mme LORENTZ Béatrice, M. NETZER Jean-Lucien, Mme OURY Nicole, M. RIEDINGER Denis, M. VOGL Justin.

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIHL Pierre, M. KOBRYN Florian, Mme DOLLINGER Isabelle, Mme ESCHLIMANN Michèle, Mme GREIGERT Catherine, Mme WOLFHUGEL Christiane, Mme DELATTRE Cécile.

**Excusés :**

Pour le collège des communes :

M. DRION Denis, Mme JOST-LIENHARD Laurence (pouvoir à M. BIEHLER Jean), Mme PERSONENI-LEVAUX Fabienne (pouvoir à M. ZILLIOX Raymond), Mme FISCHER-JUNCK Sandra (pouvoir à M. CORNEC Jacques).

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. BATT Jean-Louis (pouvoir à M. VOGL Justin), M. HILT Patrice, M. JANUS Serge, M. ROUX Olivier, M. STRAPPAZZON Serge, M. PETRAZOLLER Richard.

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIERRY Frédéric, Mme KOCHERT Stéphanie (pouvoir à Mme DOLLINGER Isabelle), Mme MULLER-BRONN Laurence, M. SCHULTZ Denis, M. SENE Marc, Mme GRAEF-ECKERT Catherine, Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, Mme JEANPERT Chantal, Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie.

\*\*\*

L'appel nominal effectué fait apparaître, sur un effectif de 39 délégués, 26 présents ou représentés. Le quorum fixé à la moitié de l'effectif total, soit 20, est atteint.

\*\*\*

**Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 14 décembre 2022 :**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de l'ATIP approuve le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 14 décembre 2022.

La Présidente propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

## **Rapport n° 1 2023 ATIP – Orientations stratégiques de l’ATIP**

**I. DOLLINGER** rappelle aux délégués que, suite au séminaire du 11 octobre 2022, et aux travaux menés en ateliers, un projet d’orientations stratégiques de l’ATIP a été présenté en Comité syndical du 14 décembre. Les délégués du Comité syndical et les membres de l’ATIP ont été invités à communiquer au Bureau leurs remarques pour amender le projet.

**I. DOLLINGER** propose d’adopter aujourd’hui les orientations stratégiques de l’ATIP, illustrées d’objectifs opérationnels. Elle informe les délégués que ces objectifs ont été présentés aux agents, réunis à la mi-janvier, et qu’ils ont suscité leur adhésion. Elle liste ensuite les 6 axes principaux.

### **1. Consolider les missions actuelles de l’ATIP dans leur fonctionnement**

- Privilégier la consolidation des missions au développement territorial ou de nouveaux services
- Concevoir un dispositif de formation performant des agents sur leur métier
- Mener un projet de services pour consolider les missions et l’organisation

### **2. Améliorer la proximité entre les collectivités et l’ATIP, renforcer l’articulation ATIP/Collectivité**

- Clarifier les processus au niveau de leur interface ATIP/communes
- Actualiser les guides missions et en créer de nouveau
- Renforcer l’animation en proximité

### **3. Développer la Communication de l’ATIP vers les membres**

- Bâtir un plan de communication afin d’être plus visible pour les élus et dans le champ de l’ingénierie
- Valoriser les expériences locales, et l’innovation

### **4. Développer les missions d’animation et de formation des élus et des services**

- Donner plus de visibilité aux expertises ATIP au travers de webinaires, de rencontres de l’ATIP en territoire, de visites de sites et d’actions partenariales
- Construire un plan de formation stratégique pour les élus en lien avec le RITA et les organismes de formation et d’enseignement supérieur, pour la mise en œuvre de la transition écologique territoriale

### **5. Ouvrir l’ATIP et travailler en réseau : développer un programme d’études en coordination avec le RITA.**

- Développer des offres de services du RITA et de l’ATIP sur les thématiques majeures liées à la mise en œuvre de la transition écologique
- Développer les partenariats de partage de connaissances et expertise

### **6. Aider les collectivités à définir leurs visions territoriales et à s’engager dans les transitions**

- Développer l’offre d’études territoriales stratégiques à l’ATIP et former les agents
- Développer la compétence d’analyse des données et de création de supports cartographiques pédagogiques

**C. WOLFHUGEL** souhaiterait que soient reconduites les rencontres de l’ATIP en territoire, qui permettent aux élus d’échanger entre eux et avec les experts de l’ATIP.

**I. DOLLINGER** partage ce souhait. Elle voudrait privilégier à l’avenir les rencontres en territoire avec le réseau d’ingénierie, de manière à expliquer aux membres les articulations entre les organismes et clarifier leurs missions.

**P. BIHL** relate une expérience menée dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain ». Les représentants du RITA étaient présents, et ont pu apporter leurs expertises pour permettre aux collectivités d'avancer dans leurs projets.

Aucune autre question ou remarque n'ayant été formulée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation des objectifs stratégiques de l'ATIP.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 2 2023 – Débat d'orientation budgétaire**

**I. DOLLINGER** indique aux délégués que les orientations stratégiques qui viennent d'être validées constituent le socle sur lequel va se construire l'ATIP de demain. La commission budget a mené un travail de prospective sur la base de ces orientations, pour proposer un cadre budgétaire qui permette de mener à bien ces objectifs.

Elle passe la parole à **J. VOGEL**, Président de la commission Budget, pour présenter le cadre du Débat d'orientation budgétaire.

- Présentation du Powerpoint « Débat d'orientation budgétaire » par **J. VOGEL** (annexe 1)

Aucune question n'ayant été posée, **I. DOLLINGER** remercie **J. VOGEL** pour sa présentation et soumet aux voix la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 3 2023 ATIP – Créations de postes**

**I. DOLLINGER** expose aux délégués que les orientations stratégiques validées par le Comité syndical conduisent à proposer le renforcement des fonctions supports de l'ATIP, de l'équipe des gestionnaires paie et de la direction des études.

Elle soumet à approbation les créations de poste suivantes :

- Un assistant administratif – catégorie C
- Deux gestionnaires paies et listes électorales – catégorie B
- Un chargé de communication – catégorie B
- Un assistant formations – catégorie B
- Un directeur des études – catégorie A

Aucune question ou remarque n'ayant été formulée, **I. DOLLINGER** met aux voix la création des postes d'assistant administratif, de gestionnaires paie, de chargé de communication, d'assistant formation et de directeur des études.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 4 2023 ATIP – Cotisations des membres pour 2023**

**I. DOLLINGER** rappelle aux délégués que le comité syndical du 14 décembre 2022 a approuvé la cotisation annuelle de la CEA, qui est passée à 2 millions d'euros, afin de soutenir et de consolider l'ATIP. Une délibération du 14 juin 2022 a approuvé la baisse des cotisations des EPCI sans fiscalité propre, de 1 000 à 300 euros annuels.

**I. DOLLINGER** propose d'approver aujourd'hui le montant des cotisations des communes et communautés de communes, sans évolution par rapport à l'année dernière soit :

- Pour les communes : une cotisation d'1 euro par habitant et par an, plafonnée à 5 000 euros
- Pour les EPCI à fiscalité propre : une cotisation scindée en une part fixe de 5 000 euros, et une part assise sur le nombre d'habitants, au-delà de 15 000, à hauteur de 0,25 euro

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation du montant des cotisations des membres pour 2023.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 5 2023 ATIP – Rapport d'activités 2022**

**I. DOLLINGER** rappelle aux délégués que les statuts de l'ATIP prévoient une présentation du rapport d'activités en Comité syndical pour approbation.

Elle constate qu'après sept années de fonctionnement, et malgré les crises traversées, le bilan est très largement positif, et le service apporté aux collectivités est reconnu et apprécié.

**I. DOLLINGER** souligne l'investissement et l'implication des équipes, qui sont fortement engagées dans la construction et le développement de l'ATIP, et qui œuvrent au quotidien pour développer son expertise et la qualité des services rendus à ses membres.

Elle passe la parole à **Monique OECHSEL** pour la présentation du rapport d'activités 2022.

- Présentation du Powerpoint « Rapport d'activités 2022 » par **M. OECHSEL** (annexe 2)

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation du rapport d'activités 2022.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 6 2023 ATIP – Contenu et modèle économique de la mission DIA**

**I. DOLLINGER** indique aux délégués qu'une nouvelle proposition de service a été expérimentée avec la Communauté de communes du Pays Rhénan, sur la gestion de déclarations d'intention d'aliéner, dans le cadre de l'exercice du Droit de préemption urbain.

L'expérimentation est positive, et conduit à présenter aujourd'hui un service qui permet une mise en conformité avec la réglementation, une mutualisation des outils et des gains de temps considérables.

**I. DOLLINGER** passe la parole à **Marie-Paule GEORGEL**, responsable du Territoire Nord de l'ATIP, pour présenter les contours de ce nouveau service.

- Présentation du Powerpoint « Contenu et modèle économique de la mission DIA » par **M.-P. GEORGEL** (annexe 3)

**I. DOLLINGER** précise que le deuxième trimestre sera consacré aux rencontres avec les collectivités intéressées.

**P. BIHL** souhaite savoir si les prestations de l'EPF d'Alsace seront facturées.

**M.-P. GEORGEL** indique que l'EPF a son propre fonctionnement et gardera ses modalités de facturation habituelles.

**R. ZILLIOX** adhère complètement à cette mission mais souhaite qu'il y ait aussi des remontées automatiques en lien avec la saisine par voie électronique (SVA). Il estime qu'il faudrait prévoir un système d'alerte au niveau du logiciel Cart@ds car aujourd'hui les secrétaires de mairie ne sont pas informés quand des pétitionnaires déposent des pièces complémentaires.

**M.-P. GEORGEL** prend note de la remarque, et estime que le SVE sera un élément facilitant pour les secrétaires de mairie.

**F. JEHL** souhaite connaître la perception des notaires, et se demande s'ils vont s'inscrire dans ce dispositif.

**I. WERCKMANN** indique que l'ATIP a rencontré les notaires à plusieurs reprises, et qu'un webinaire avec une démonstration de l'outil a été organisé le 2 février à leur intention, avec un bon taux de participation. L'accueil est très favorable ; les notaires y voient eux aussi un gain de temps. Il y a également un enjeu d'interconnection avec leurs outils informatiques ; un travail sur ce point est lancé au niveau national.

**J. VOGEL** confirme que les notaires ont tout à gagner à utiliser le SVE. Il suggère que les équipes aillent présenter le service au niveau des Communautés de communes.

**I. WERCKMANN** confirme qu'une communication est prévue pour présenter l'offre de service.

**F. JEHL** propose que le service soit présenté également aux Communautés de communes qui n'ont pas la compétence.

**I. DOLLINGER** indique qu'elle a rencontré la Présidente de la Chambre des notaires et confirme l'intérêt de la profession pour le service. Elle remercie les équipes pour le travail effectué.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de la mise en place, des modalités et de la contribution pour la mission DIA.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

#### **Rapport n° 7 2023 ATIP – Indemnité de télétravail**

**I. DOLLINGER** rappelle aux délégués que l'indemnité de télétravail, qui contribue au remboursement des frais engagés par les agents au titre du télétravail, a été mise en place à l'ATIP par délibération du 14 juin 2022. L'arrêté du 23 novembre 2022 fait évoluer à compter du 1er janvier 2023 le montant de cette indemnité. Le forfait télétravail est passé à 2,88 euros par journée de télétravail effectuée (au lieu de 2,50 euros), dans la limite de 253,44 euros par an (au lieu de 220 euros par an).

Il est proposé de s'aligner dans la délibération sur le montant fixé par arrêté ministériel, ce qui permettra à l'avenir une mise à jour automatique.

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de la mise à jour du plafond de l'indemnité de télétravail.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

## **Rapport n° 8 2023 ATIP – Adhésion de nouveaux membres**

**I. DOLLINGER** indique aux délégués que 4 établissements sollicitent leur adhésion à l'ATIP. Ces 4 établissement adhèrent à la mission paie. Il s'agit de :

- Groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict Strasbourg Ortenau
- Syndicat intercommunal des eaux de Drulingen et environs
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges
- Syndicat intercommunal à vocation scolaire de la Porte des Vosges du Nord

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de l'adhésion de ces quatre nouveaux membres.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

## **Rapport n° 9 2023 ATIP – Convention d'échange de données ATIP/SDEA**

**I. DOLLINGER** rappelle aux délégués que l'ATIP et le Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA), sont liés par une convention de partenariat approuvée en Comité syndical du 13 février 2020. Dans le cadre la nouvelle convention examinée ce jour, il est proposé d'approuver les modalités d'échange de données cartographiques, à titre gratuit, entre l'ATIP et le SDEA.

**I. DOLLINGER** passe la parole à **Isabelle WERCKMANN, responsable du service Ressources Métiers**, pour présenter ce projet de convention.

- Présentation du Powerpoint « Convention d'échange de données ATIP/SDEA » par I. WERCKMANN (annexe 4)

**V. VOGT** souligne que l'idée est intéressante, car les réseaux mal cartographiés posent de réels problèmes lors des chantiers. Il demande si on peut encore intégrer plus de couches et s'il est possible de faire des rectifications.

**I. WERCKMANN** précise que les données d'utilité publique devraient être intégrées sur le portail mais que l'ATIP ne pourra pas procéder à des rectifications. Concernant les canalisations, le SDEA effectue les mises à jour. Quand les travaux sont réalisés par les aménageurs, ils doivent fournir un plan de récolelement qui permet d'identifier les réseaux.

**D. RIEDINGER** précise que les gestionnaires de réseaux doivent assumer leur histoire. Il y a 40 ans les plans se résumaient à un croquis, aussi aujourd'hui les données doivent-elles être vérifiées par les entreprises qui interviennent sur place par sondage. Ce n'est que quand les réseaux sont repérés qu'ils peuvent commencer les travaux.

**I. DOLLINGER** souligne l'intérêt de travailler en partenariat.

**F. JEHL** demande si toutes ses couches peuvent se retrouver dans le SIG.

**I. WERCKMANN** le confirme.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de la convention d'échange de données entre l'ATIP et le SDEA.

**Le point est adopté à l'unanimité.**

## **Points d'échange et d'information**

### **Point d'information sur le démarrage de la mission conformité et contrôle en ADS**

**I. DOLLINGER** indique aux délégués que la mission conformité et contrôle en ADS est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier, et que plusieurs interventions sont déjà programmées.

**I. DOLLINGER** passe la parole à **Cédric WILT** pour présenter ce point.

- Présentation du Powerpoint « Point d'information sur la mission conformité et contrôle en ADS » par **C. WILT** (annexe 5)

### **Renouvellement des baux de chasse en 2024**

**I. DOLLINGER** rappelle aux délégués que la mise en place d'un service baux de chasse adossé à la mission information géographique a été validée en comité syndical du 28 septembre 2022.

**I. DOLLINGER** passe la parole à **Betty DESJARDIN** pour faire un point d'étape sur le déploiement du service.

- Présentation du Powerpoint « Renouvellement des baux de chasse en 2024 » par **B. DESJARDIN** (annexe 6)

**D. RIEDINGER** s'interroge sur les communes qui sont en aménagement foncier. En novembre 2023 les nouvelles données devraient être mises à jour, est-ce qu'elles le seront également dans le SIG de l'ATIP ?

**B. DESJARDIN** indique que les mises à jour sont effectuées sur la base des éléments de la DGFiP. Il devrait y avoir un décalage car les mises à jour ne se font habituellement qu'une fois par an.

**J. VOGEL** souligne que la DGFiP s'est donné 2 ans pour faire la mise à jour.

**I. WERCKMANN** suggère d'ajouter au rapport fourni la possibilité de compléter manuellement en attendant d'avoir les données consolidées.

**P. SPECHT** précise qu'il faut prendre en compte les changements des surfaces et s'interroge sur la date de référence.

**I. DOLLINGER** souhaite qu'une nouvelle communication soit réalisée et que ce point soit clarifié.

### **Commission attractivité**

**I. DOLLINGER** rappelle aux délégués que la commission attractivité, présidée par Jean-Lucien NETZER, veille à la proximité entre l'ATIP et ses membres, et à l'adéquation entre les services de l'ATIP et leurs attentes. Elle examine les projets ou missions en développement. Or ses dernières réunions n'ont réuni que très peu d'élus.

**I. DOLLINGER** passe la parole à **J.-L. NETZER** pour lancer le débat.

**J.-L. NETZER** affirme que l'attractivité, c'est de répondre aux demandes des membres. Malgré le chemin parcouru, des demandes sont encore en attente et l'ATIP essaie de les satisfaire au fur et à

mesure. Les attentes sont particulièrement fortes en matière de proximité, et notamment avec les rencontres de l'ATIP en territoires.

**J.-L. NETZER** lance un appel pour que plus d'élus participent à ces réflexions. Il précise que la commission attractivité se réunit 2 à 3 fois par an.

**J. BIEHLER** indique que J.-L. NETZER et lui-même réfléchissent à une éventuelle fusion des commissions ADS et attractivité.

**J. VOGEL** précise que la commission budget est au complet.

**D. RIEDINGER** voudrait revenir sur le ZAN, car une réécriture des décrets d'application est évoquée ainsi qu'une loi corrective. Il estime que l'ATIP devrait assurer la veille juridique pour savoir comment calculer l'enveloppe foncière. Il s'inquiète également de l'information de la population, et des éléments de langage à utiliser. Il estime que chacun devrait disposer de la même information, y compris la population. C'est le rôle de l'élu d'informer et d'expliquer.

**I. DOLLINGER** remercie **D. RIEDINGER** pour cette intervention et estime, elle aussi, que c'est un sujet important et qui doit être analysé en groupe de travail au sein de la commission attractivité pour fournir des éléments de langage aux élus.

**D. RIEDINGER** se propose de rejoindre la commission attractivité pour travailler sur ce sujet car c'est un sujet à fort enjeu.

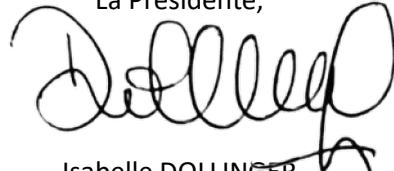
\*\*\*\*\*

**I. DOLLINGER** remercie les délégués pour leur participation et les équipes de l'ATIP pour le travail effectué. Elle invite les délégués au prochain Comité syndical, consacré notamment au vote du budget, qui se tiendra le mercredi 14 mars 2023 à 8h30 à Truchtersheim.

La séance est levée à 10h10.

Fait à Strasbourg, le 8 février 2023

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER